

# LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES, DES INNOVATIONS DE NICHE AUX TRAJECTOIRES INÉGALES. VINGT ANS D'OBSERVATIONS EN MIDI-PYRÉNÉES

## SHORT FOOD SUPPLY CHAINS, NICHE INNOVATIONS WITH UNEVEN PATHS. TWENTY YEARS OF OBSERVATIONS IN THE MIDI-PYRÉNÉES REGION

Michaël POUZENC

### Résumé

Le développement des circuits courts dans la région Midi-Pyrénées fait l'objet d'un dispositif d'observation régulière depuis une vingtaine d'années. Quelques cas sont présentés ici, notamment les points de vente directe *Bienvenue à la ferme*, les paniers *Jardins de Cocagne*, les rayons « produits de terroir » de *Gamm vert*, les AMAP et *La Ruche qui dit Oui !* Ils permettent de voir : 1) un environnement très dense de circuits courts, même si leur développement est inégal entre les espaces urbains, périurbains et ruraux, 2) des trajectoires de développement dissemblables entre les différents types de circuits courts, 3) des trajectoires territoriales dissemblables d'un département à l'autre.

Ces éléments, en prenant davantage en compte les dimensions territoriales des processus à l'œuvre, permettent de nourrir les discussions concernant l'idée que de nouveaux modes de commercialisation émergent, forment des niches, entrent en confrontation avec le régime en place et le font évoluer.

### Mots-clés

circuits courts alimentaires, innovation, trajectoire de développement, localisation

### Abstract

*The development of short supply chains in the Midi-Pyrénées region has been the subject of regular observation over the last twenty years. A few cases are presented here, including Bienvenue à la ferme direct sales points, Jardins de Cocagne baskets, Gamm vert 'terroir produce' stands, community food associations (AMAPs) and La Ruche qui dit Oui !. They reveal 1) a very dense environment of short supply chains, even if their development is uneven between urban, peri-urban and rural areas, 2) dissimilar development trajectories between the different types of short supply chain, 3) dissimilar territorial trajectories from one département to another.*

*By taking greater account of the territorial dimensions of the processes at work, these data provide a basis for discussion of the idea that new forms of retailing are emerging, forming niches, coming into conflict with the existing system and causing it to evolve.*

### Keywords

*short food supply chains, innovation, development path, location*

## INTRODUCTION

Parmi les transitions de la distribution alimentaire durant ces vingt dernières années, la multiplication des circuits courts a été particulièrement étudiée, la création des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) marquant clairement, en France, un renouveau des circuits courts au début des années 2000 (Dubuisson-Quellier, 2004 ; Chaffotte et Chiffolleau, 2007 ; Lamine, 2008 ; Amemiya *et al.*, 2011). Les circuits courts sont généralement définis comme les multiples modes de commercialisation des produits agricoles qui s'exercent par la vente directe ou par un intermédiaire au maximum entre

le producteur et le consommateur (Ministère français de l'Agriculture, 2009). Le nombre d'intermédiaires n'est pas forcément un critère suffisant : plus précisément, les recherches portent principalement sur les circuits courts *de proximité*, c'est-à-dire excluant la vente par correspondance au-delà de l'échelle locale ou régionale (Ripoll, 2010 ; Praly *et al.*, 2014 ; Mundler et Laughrea, 2016). Nous partons de ces éléments de définition en première approche, même s'ils prêtent à discussion (Allaire, 2016).

L'invention et la croissance rapide de différentes formes de circuits courts durant les années 2000 et 2010 ont été interprétées d'une part comme le

développement de systèmes agroalimentaires alternatifs (Goodman, 2004 ; Deverre et Lamine, 2010), d'autre part comme une relocalisation de l'alimentation (Baysse-Lainé et Perrin, 2017 ; Frayssignes *et al.*, 2021). Il s'est agi notamment de caractériser ces innovations sociales (Chiffolleau et Prévost, 2012 ; Pouzenc et Frayssignes, 2022), de questionner les nouveaux contenus qu'elles attribuent à la notion de « local » (Hinrichs, 2000 ; Dupuis et Goodman, 2005 ; Feagan, 2007) ou à la ruralité (Pouzenc, 2020), d'apprécier dans quelle mesure elles pourraient aller au-delà d'une croissance de niche (Chiffolleau, 2017 ; Maye, 2013 ; Guiraud *et al.*, 2014) et constituer un levier de développement rural (Renting *et al.*, 2003).

Ainsi, beaucoup d'attention a été portée au redéveloppement des circuits courts, en se demandant jusqu'à quel point il pouvait représenter un processus de transition de la distribution alimentaire, notamment selon la forme de la *Multi-Level Perspective* dessinée par Frank Geels. Pour cet auteur, les transitions sociotechniques s'opèrent à partir de niches d'innovation en marge du régime dominant. Lorsqu'une niche parvient à s'imposer comme l'alternative la plus prometteuse, en même temps que des problèmes surgissent à l'intérieur du régime sociotechnique et créent des tensions internes, et en même temps que ces tensions sont renforcées par des changements au niveau du paysage global, alors peut s'opérer une transition, entendue comme un changement de régime sociotechnique (Geels, 2019). Il est tentant de mobiliser cette théorie dans le domaine de la distribution alimentaire, d'autant que les différentes phases qu'elle propose s'apparentent à la théorie de la roue du commerce, telle que l'avait développée Malcolm Mc Nair, que l'on peut aussi représenter sous forme de trajectoire d'un produit ou d'un mode de commercialisation, avec classiquement une phase de lancement, de croissance, de maturité puis de déclin (Mc Nair, 1958).

Avec leur forte croissance, les circuits courts de proximité représentent-ils une voie importante de transition de la distribution alimentaire ? Depuis le début des années 2020, il apparaît en fait que le grand succès des circuits courts durant la crise sanitaire s'expliquait largement par la fermeture temporaire de la restauration hors foyer, bien plus que par l'adoption pérenne d'une nouvelle pratique d'approvisionnement. Depuis lors, la multiplication

des circuits courts ne paraît plus aussi évidente<sup>1</sup>, invitant à compléter la critique de la *Multi-Level Perspective* (Geels, 2019 ; Allaire, 2016) et à rechercher les facteurs insuffisamment pris en compte pour rendre compte des dynamiques actuelles. L'hypothèse formulée ici est que ces facteurs sont pour partie géographiques. Cette hypothèse sera testée en examinant les trajectoires, durant une vingtaine d'années, de différentes formes de circuits courts en Midi-Pyrénées.

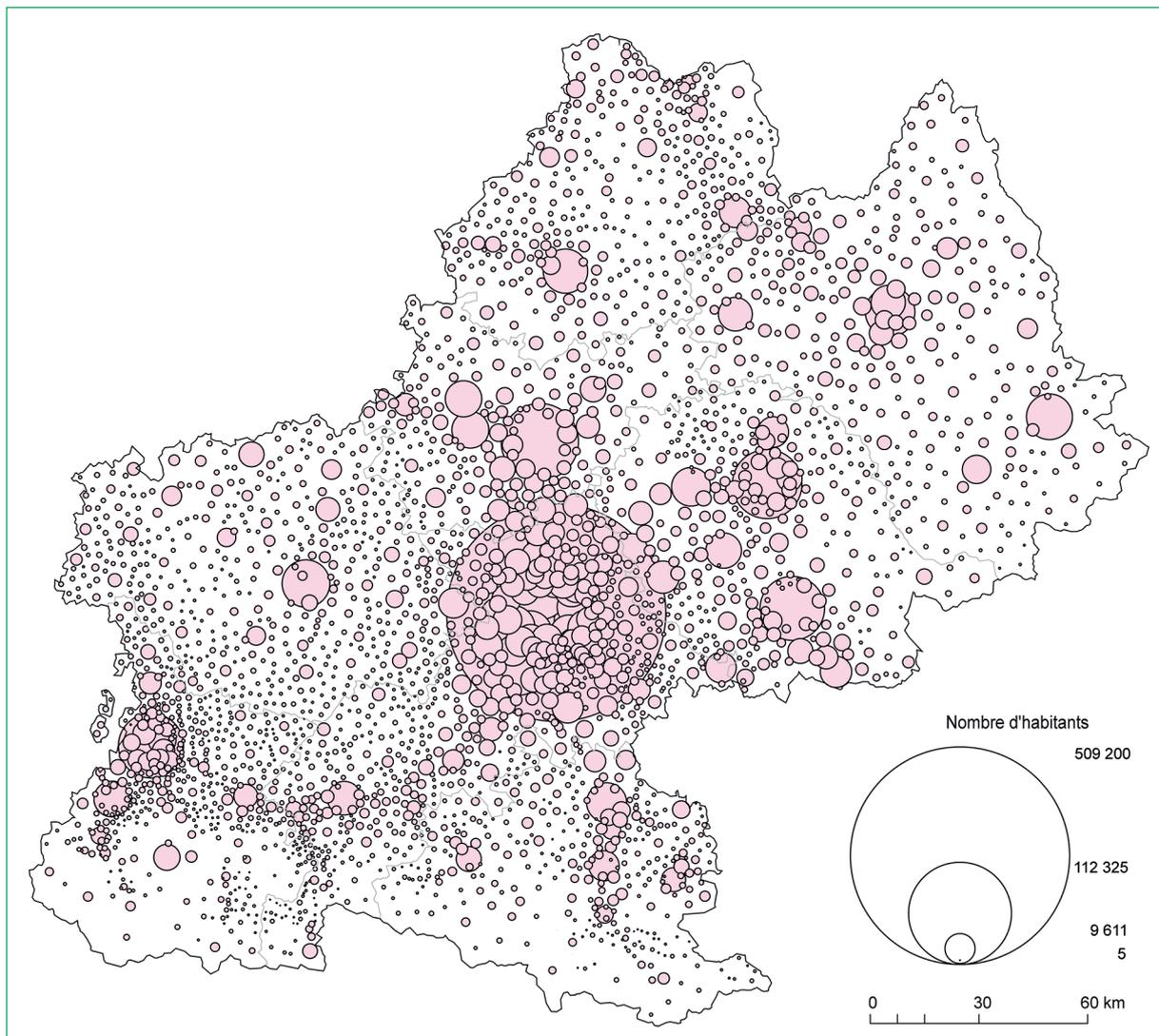
## I. VINGT ANS D'OBSERVATIONS EN MIDI-PYRÉNÉES

Avec une densité de population de 69 hab./km<sup>2</sup> (INSEE, recensement de la population 2021), Midi-Pyrénées est un territoire à dominante rurale qui correspondait à une région administrative du Sud-Ouest français jusqu'en 2015. Cette ancienne région est fortement polarisée par la métropole de Toulouse, comportant 820 000 habitants (INSEE, recensement de la population 2021) et une vaste couronne périurbaine (Figure 1, Figure 2).

Midi-Pyrénées fait partie des régions particulièrement marquées par le renouvellement des circuits courts au début des années 2000. L'engagement des agriculteurs dans ces formes de commercialisation y était en régression entre les recensements agricoles de 1988 et 2000, puis cette tendance s'est clairement inversée à partir des années 2000, la part des exploitations agricoles utilisant les circuits courts de commercialisation passant de 14 à 19 %



Figure 1. Midi-Pyrénées, ancienne région administrative composée de huit départements



**Figure 2.** Nombre d'habitants par commune en Midi-Pyrénées en 2021

(DRAAF de Midi-Pyrénées, 2012). Depuis lors, les circuits courts n'ont cessé de se multiplier. À titre d'exemple, la région fut le berceau des rayons *Les Sens du terroir* mis en place à partir de 2001 dans les magasins coopératifs *Gamm vert*. En outre, si les AMAP ont vu le jour en France en 2001 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles se sont implantées dès 2003 en Midi-Pyrénées et s'y sont multipliées de manière particulièrement rapide, jusqu'à être une centaine dès 2007 (Olivier-Salvagnac *et al.*, 2011). Midi-Pyrénées fut également la région d'implantation de la toute première *Ruche qui dit Oui !* en 2011.

Le fort développement des circuits courts dans cette région avait motivé la mise en place d'un dispositif d'observation au sein du laboratoire *Dynamiques Rurales*, tout d'abord de 2006 à 2008 dans le cadre du projet *SHS Région Midi-*

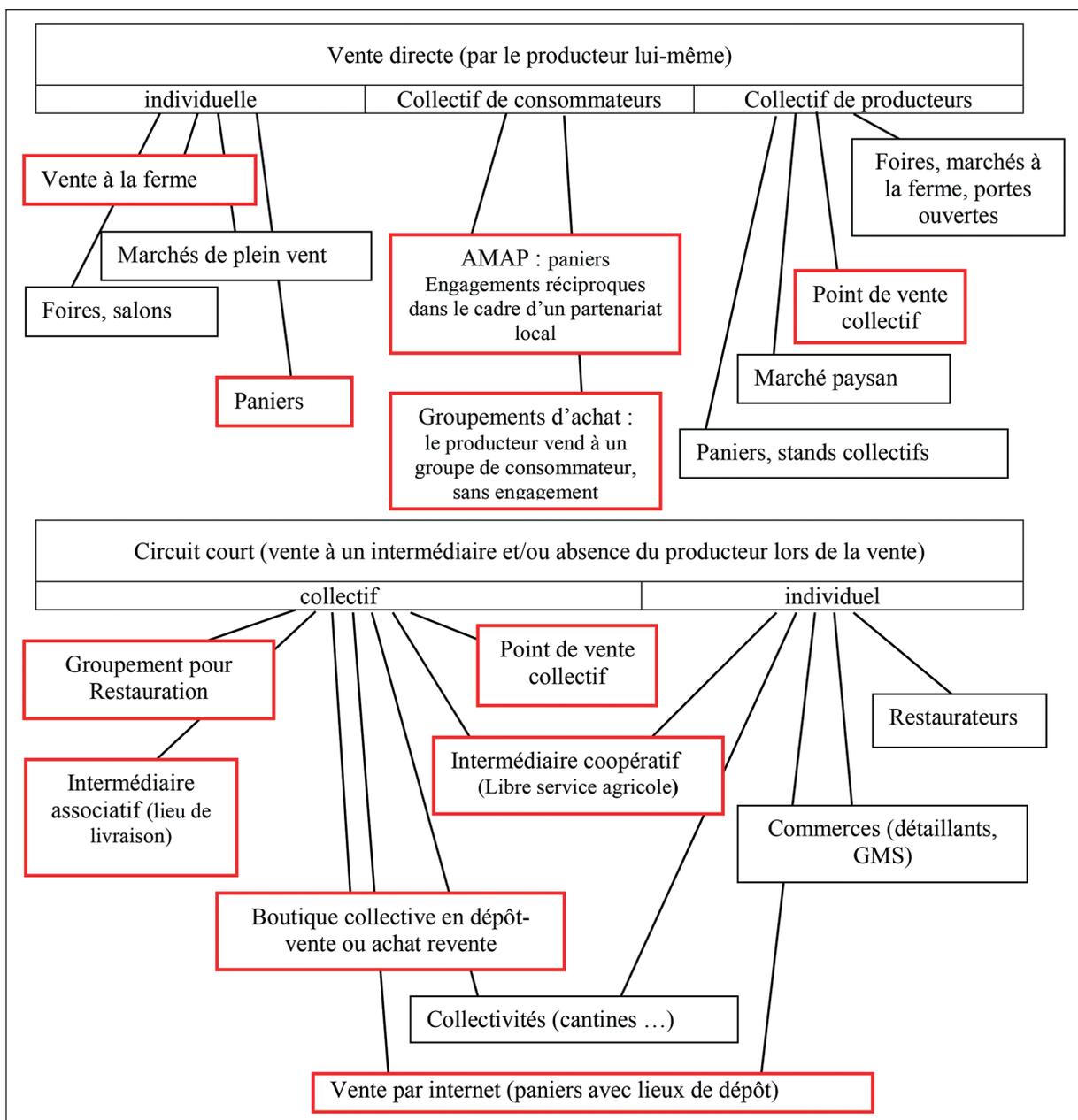
*Pyrénées* intitulé « Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : Points de vente collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées » (Pouzenc *et al.*, 2008). L'observation régulière s'est poursuivie depuis lors et a notamment bénéficié, de 2015 à 2018, du soutien du projet *CLE Région Midi-Pyrénées* intitulé « CAPPAP – Circuits Alimentaires de Proximité : les Plateformes d'Approvisionnement territorialisées », coordonné par Melise Bouroullec (Ecole d'Ingénieurs Purpan) et impliquant les laboratoires AGIR, LISST et SADAPT. Elle a également bénéficié du soutien du *Labex SMS* (référence ANR-II-LABX-0066) dans le cadre du projet « REGAIN - REcherche Agriculture Alimentation Innovation » de 2017 à 2025.

Un inventaire de différents types de circuits courts a ainsi été renouvelé tous les 4-5 ans, notamment

dans le cadre de ces trois projets de recherche. À chaque fois, diverses sources ont été croisées : un recueil d'information auprès de personnes-ressources qui connaissent bien les initiatives locales sur leur territoire, des recherches sur internet en utilisant différents mots clés de manière systématique, département par département, la consultation des sites internet des initiatives étudiées et de la presse locale.

La typologie établie à l'INRA Montpellier (Chaffotte et Chiffolleau, 2007) permet de préciser les circuits courts pris en compte (Figure 3). Par manque de sources et car ils

nécessiteraient une étude en soi, nous avons renoncé à inventorier les marchés de plein vent sous leurs différentes formes (marchés hebdomadaires, marchés de producteurs, foires, marchés à la ferme) ainsi que les producteurs qui vendent individuellement tout ou partie de leur production à des restaurateurs, des commerçants, des grandes surfaces ou des collectivités. Ainsi, l'analyse se concentre sur la vente à la ferme, les systèmes de livraison de paniers, les points de vente collectifs de producteurs (dont ceux mis en œuvre par des coopératives), les AMAP et les plateformes d'approvisionnement local destinées aux professionnels.



**Figure 3.** Les types de circuits courts étudiés (encadrés en rouge). D'après la typologie CROC, UMR Innovation, INRA Montpellier, 2007

Plus précisément, sont présentées ici les observations concernant : les exploitations agricoles membres du réseau *Bienvenue à la ferme*, la vente en ligne de paniers par l'entreprise *Biobox* et les points relais des jardins d'insertion *Jardins de Cocagne*, les rayons « produits de terroir » des magasins coopératifs *Gamm vert* et les plateformes d'approvisionnement local, les AMAP, *La Ruche qui dit Oui !*.

## II. DES CIRCUITS COURTS AUX TRAJECTOIRES INÉGALES

Les résultats de ces observations durant une vingtaine d'années permettent de retracer les trajectoires de développement de différents types de circuits courts. Quelques cas sont présentés ici, accompagnés d'exemples complémentaires, permettant de montrer que chaque mode de commercialisation a sa propre dynamique et sa propre géographie.

### A. Les points de vente directe *Bienvenue à la ferme*

Pour la vente directe, une partie des producteurs souhaite se rendre plus visible en adhérant à un réseau, par exemple *Accueil Paysan* (52 points de vente de produits paysans sont répertoriés en Midi-Pyrénées en 2018, 49 en 2023).

Le réseau le plus développé est celui de *Bienvenue à la ferme*, créé en 1988 et animé par les Chambres d'Agriculture. Les exploitations agricoles affiliées à ce réseau et pratiquant la vente directe sont très nombreuses dans toute la région, aussi bien dans l'espace à dominante rurale que dans les couronnes périurbaines entourant les pôles urbains (Figure 4).

Selon le site de *Bienvenue à la ferme*, leur nombre augmente globalement de 2007 à 2015, puis de manière plus marquée de 2015 à 2018, avant de décliner entre 2018 et 2023 (Figure 5).

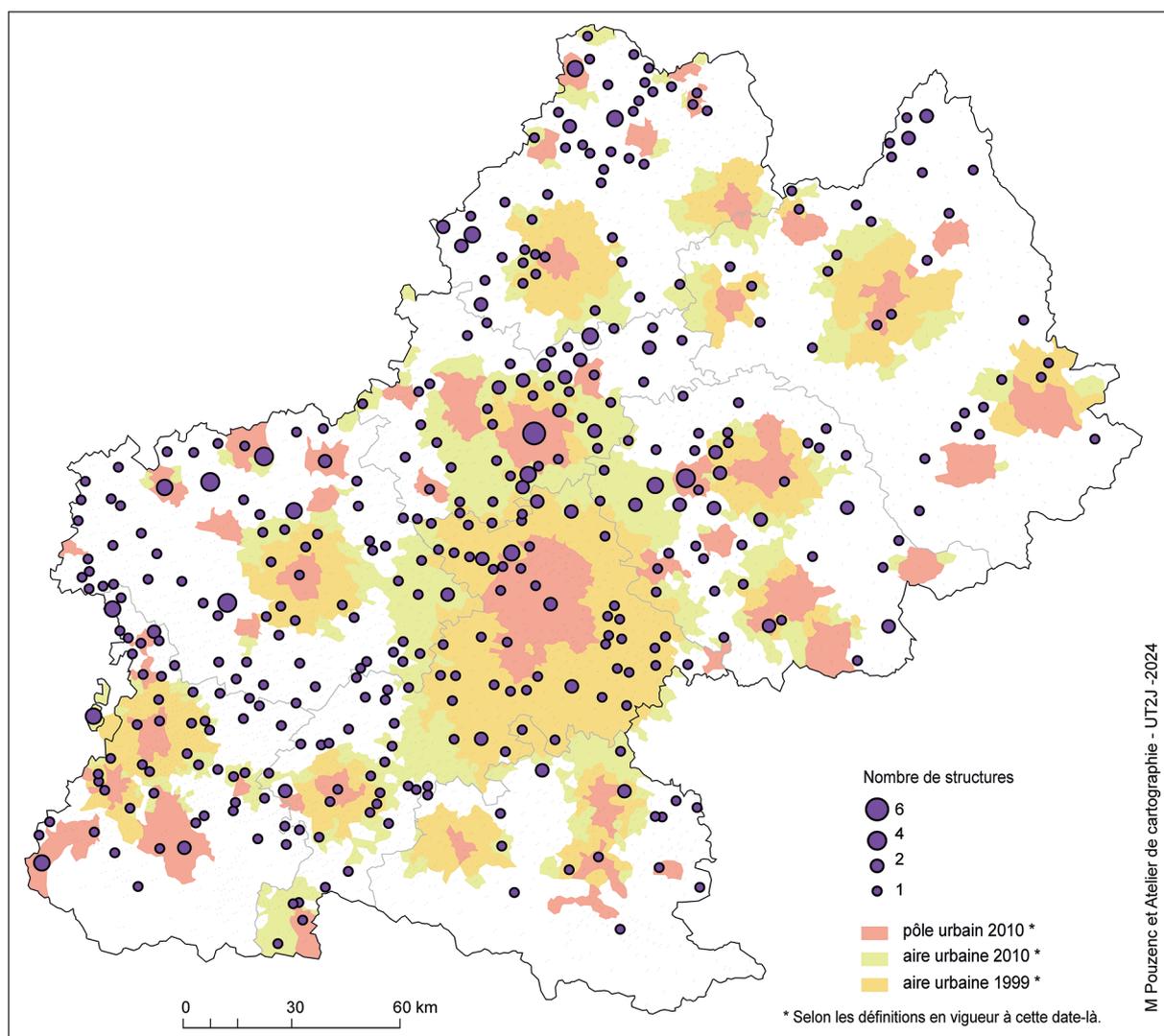


Figure 4. Les points de vente directe *Bienvenue à la ferme* en Midi-Pyrénées en 2024

Le réseau s'est alors engagé au niveau national dans une forme de diversification, se proposant de labelliser des producteurs mais aussi des drives fermiers (à partir de 2012), des marchés de producteurs (à partir de 2014) et, à partir de 2021, des magasins de producteurs, affichant l'objectif de 100 magasins *Bienvenue à la Ferme* d'ici 2025<sup>2</sup>. Manifestement, cet objectif ne sera pas atteint car seuls 5 magasins *Bienvenue à la Ferme* ont été créés entre 2021 et 2023 (Figure 6).

Au niveau régional, il ressort que les dynamiques sont très variables d'un département à l'autre : entre 2007 et 2018, l'Ariège connaît une forte baisse du nombre d'adhérents tandis que la Haute-Garonne, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées connaissent une évolution limitée et que tous les autres départements voient leur nombre d'adhérents augmenter sensiblement. De 2018 à 2023, tous les départements perdent des adhérents, hormis la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Ces dynamiques hétérogènes peuvent s'expliquer par différents facteurs :

- des priorités différentes d'une Chambre d'Agriculture à l'autre, avec un intérêt plus ou moins fort pour la vente directe ;
- une plus ou moins forte animation des réseaux départementaux ;
- une plus ou moins forte propension à privilégier les stratégies individuelles plutôt que des démarches collectives (en Haute-Garonne notamment, avec le bassin de consommation très conséquent que représente la métropole toulousaine, la vente directe ne nécessite pas forcément de démarche collective) ;

- une possible concurrence avec d'autres démarches collectives, par exemple le développement d'une marque *Parc naturel régional* en Ariège.

L'évolution globalement défavorable s'explique aussi par le fait qu'une partie des producteurs préfère se tourner vers des plateformes de vente en ligne, par exemple [www.acheteralsource.com](http://www.acheteralsource.com) et surtout [www.cagette.net](http://www.cagette.net), créée plus récemment et davantage tournée vers l'approvisionnement local.

## B. Les paniers *Jardins de Cocagne*

Pour la vente de paniers, nous avons suivi d'une part la SARL *Biobox*, créée en 2007. Elle s'est développée dans l'agglomération toulousaine en passant de 12 points relais en 2007 à 30 en 2015, mais elle a fermé ses portes avant 2020.

Nous avons suivi d'autre part les jardins d'insertion *Jardins de Cocagne*, qui se sont structurés en réseau national en 1999. Midi-Pyrénées comptait 6 de ces jardins en 2007. En 2015, leur réseau s'était nettement renforcé avec l'ouverture de 2 jardins supplémentaires et surtout la mise en place de 107 points relais, aux alentours de chaque jardin et le long des principaux axes routiers. Cette croissance s'est poursuivie, avec 11 jardins et 135 points relais en 2020 (Figure 7).

Depuis 2020, la croissance s'est arrêtée : le nombre de jardins et de points relais n'a pas

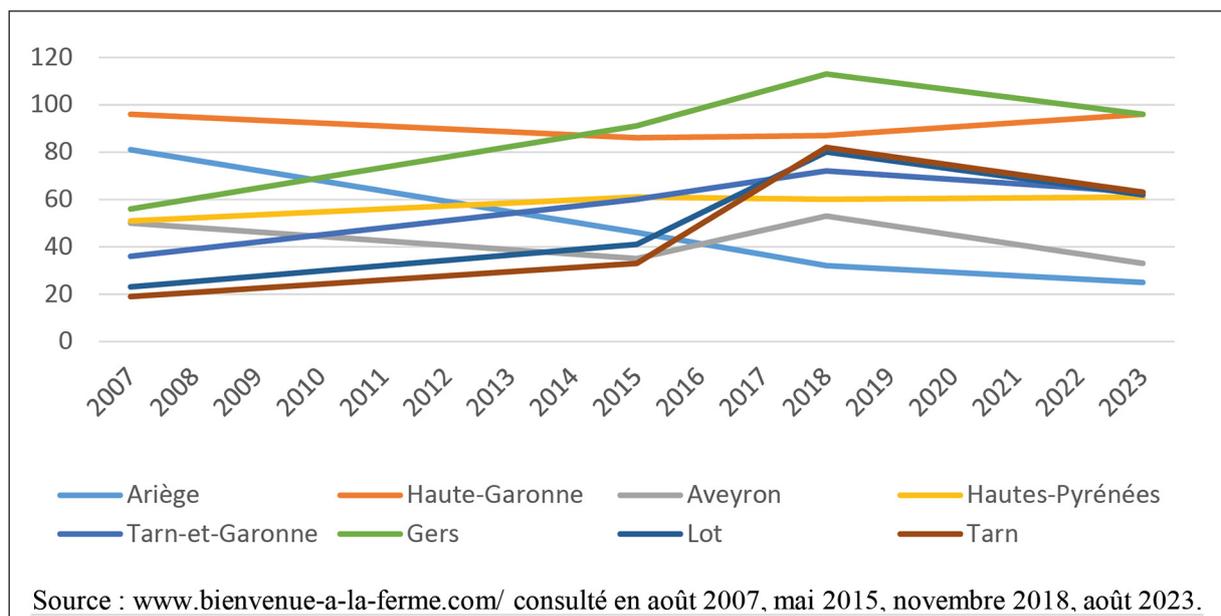


Figure 5. Réseau *Bienvenue à la ferme* : points de vente directe chez le producteur en Midi-Pyrénées, de 2007 à 2023

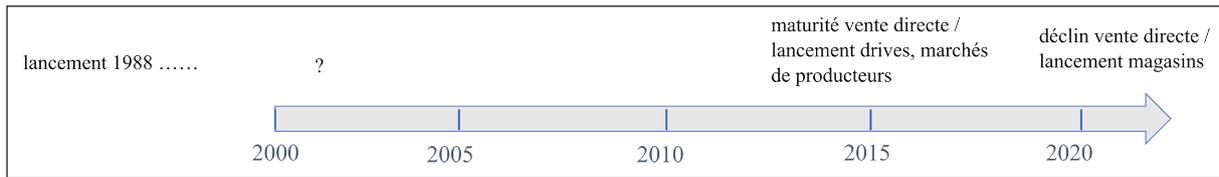


Figure 6. Trajectoire des points de vente directe *Bienvenue à la ferme*

changé pendant ces trois dernières années. Durant cette dernière période, le réseau s'est engagé au niveau national dans des projets de diversification, par exemple en termes de légumerie, mais qui peinent à réunir les financements nécessaires pour se concrétiser. Il ressort en fait que la croissance des années 2010 et 2020 dépend assez largement des politiques d'aide à l'insertion (Figure 8).

Ici encore les dynamiques sont très variables d'un département à l'autre : la carte de 2015 faisait apparaître une absence ou quasi absence des Jardins de Cocagne dans le Gers, le Lot et l'Ariège ; ce

n'est plus le cas aujourd'hui dans le Gers, où 3 jardins ont été ouverts, alors que la situation reste inchangée dans le Lot et l'Ariège. Globalement, les jardins d'insertion et leurs points relais ne se développent pas dans les espaces peu propices au maraîchage et, plus encore, ne se développent pas dans les espaces à faible densité de population, à l'écart des bassins de consommation.

### C. Les rayons « produits de terroir » de *Gamm vert*

Initialement conçue pour le libre-service agricole, l'enseigne de jardinerie *Gamm vert* a été créée

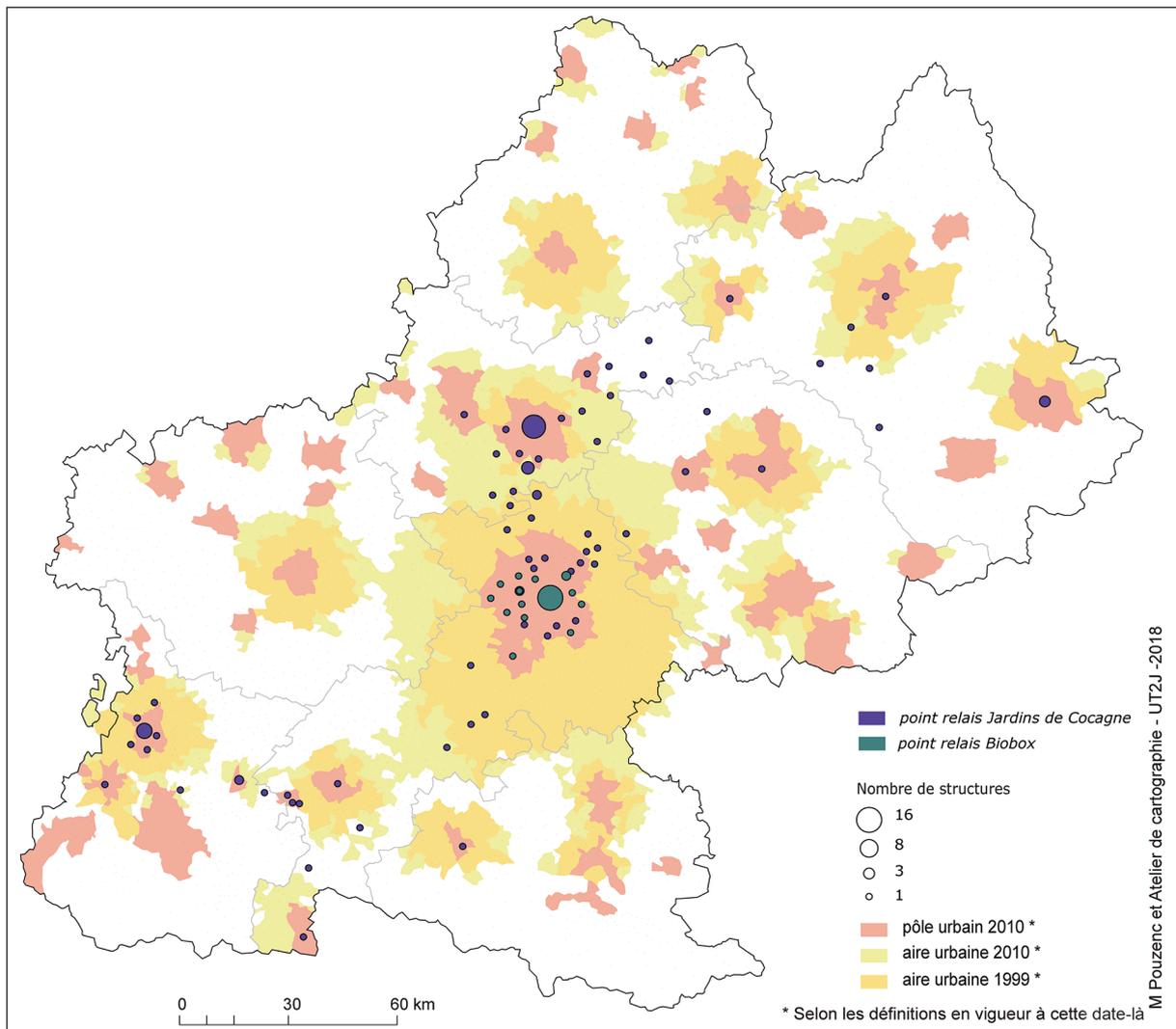


Figure 7. Les Jardins de Cocagne et Biobox en Midi-Pyrénées en 2015

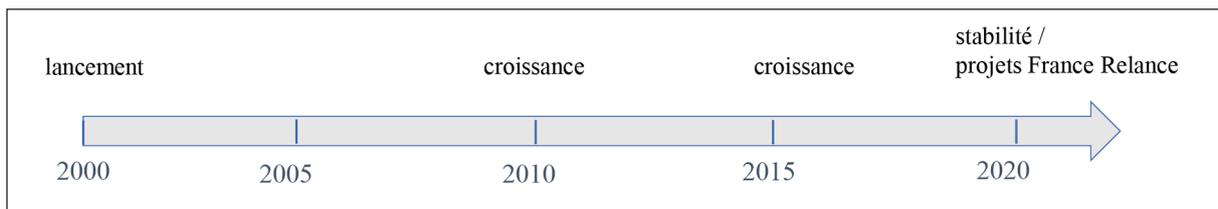


Figure 8. Trajectoire des *Jardins de Cocagne*

par L'Union Nationale des Coopératives agricoles en 1977. Elle compte environ 1 000 magasins en France dans lesquels a été ajouté, à partir de 2001, un rayon de produits régionaux intitulé *Les sens du terroir*, approvisionné par les coopérateurs.

Le berceau du concept *Les sens du terroir* se trouve à Figeac, dans le département du Lot. Aussi les rayons « produits de terroir » de *Gamm vert* se sont-ils développés tout d'abord dans le Lot, avant de s'étendre à l'ensemble des autres départements de Midi-Pyrénées. Seul l'Aveyron, qui connaît d'autres

dynamiques coopératives que celle de *Gamm vert*, est resté en dehors de la démarche (Figure 9).

*Les sens du terroir* ont été totalement revus en 2022 quand différentes coopératives ont été restructurées ; depuis lors ils ne correspondent plus réellement à un circuit court de proximité, les produits proposés étant de provenance nationale.

À titre d'exemples complémentaires, notons que la coopération agricole porte également des points de vente dédiés à l'alimentaire :

- *Les Halles de l'Aveyron* correspondent à un

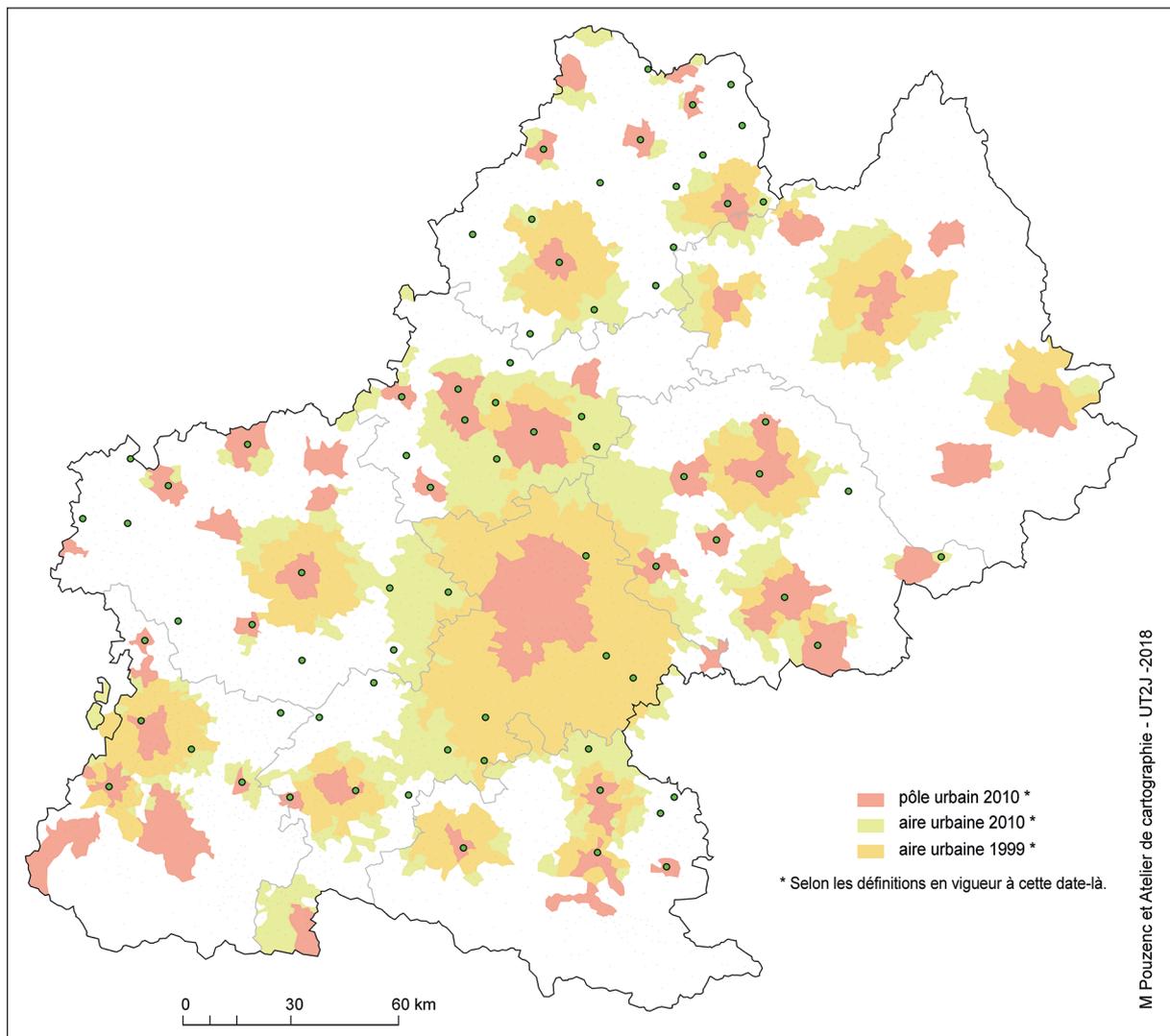


Figure 9. Les rayons « produits de terroir » de *Gamm vert* en Midi-Pyrénées en 2015

réseau de distribution alimentaire créé par les membres de la coopérative Natera ; elle commercialise notamment ses produits au sein des magasins « Point Vert » ;

- *Frais d'Ici* est une enseigne alimentaire créée elle aussi par la coopération agricole ; 5 magasins ont été ouverts en Midi-Pyrénées, il n'en reste que 4 aujourd'hui.

Des Conseils départementaux et des Chambres d'Agriculture ont également accompagné le développement des circuits courts par la mise en place de plateformes d'approvisionnement local. Elles sont destinées à fournir la restauration collective, la restauration commerciale et des magasins. En Midi-Pyrénées, 4 démarches ont été identifiées en 2018 et la situation est inchangée en 2023. On peut y ajouter l'entreprise Proxidélíce, société privée réalisant un travail comparable (Tableau 1).

Là encore, les dynamiques sont très variables d'un département à l'autre : l'Ariège a connu la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dès le début des années 2010, grâce au soutien du Conseil départemental. Les Hautes-Pyrénées ont connu plus récemment la même démarche, mais à l'initiative de la Chambre d'Agriculture. Les Conseils départementaux de l'Aveyron, de Haute-Garonne, du Lot et du Tarn ont simplement rejoint une plateforme associative de mise en relation internet qui tend à se développer nationalement. Le Gers et le Tarn-et-Garonne semblent pour le moment à l'écart de ces dynamiques.

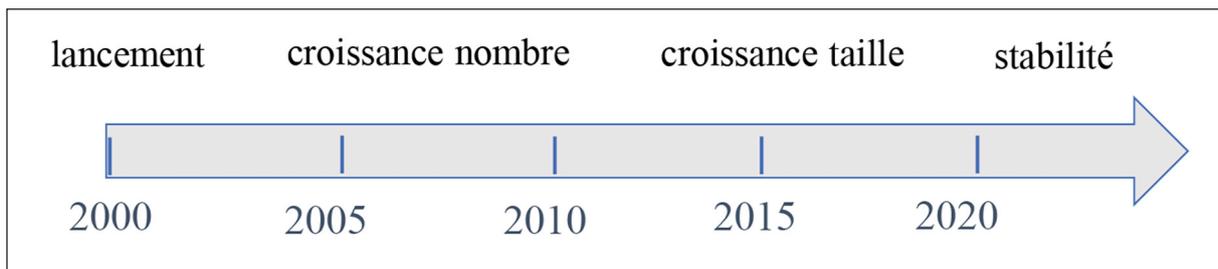
	Année de création	Départements concernés
Les Halles de l'Aveyron	2008	Aveyron
Frais d'ici	2016	Ariège, Gers, Lot
Produit sur son 31	2011	Haute-Garonne, Tarn
Mangeons HaPy	2011	Ariège
Terroirs Ariège Pyrénées	2018	Hautes-Pyrénées
Agrilocal.fr	2013	Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn
Proxidélíce	2013	Haute-Garonne

**Tableau 1.** Les points de vente alimentaire portés par la coopération agricole et les plateformes d'approvisionnement local en Midi-Pyrénées en 2023

## D. Les AMAP

Si la première AMAP française voit le jour en 2001 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Midi-Pyrénées ne reste pas longtemps à l'écart du phénomène. La première AMAP s'y crée en 2003 et ces associations s'y multiplient rapidement. Par recensements réguliers, nous en dénombrons une centaine en 2007, environ 120 en 2009, 170 en 2011, 240 en 2014 et 200 en 2017. Depuis lors, leur nombre continue de se réduire jusqu'à environ 150 aujourd'hui. Après une décennie de forte croissance, la diminution du nombre d'AMAP à partir de 2014 correspond largement, en fait, à une stabilisation. L'évolution principale est que la tendance à multiplier les AMAP autour d'un même collectif (une AMAP légumes + une AMAP volaille + une AMAP fromages...) est largement remplacée par la tendance à créer des collectifs d'AMAP (une seule et même association propose une pluralité de contrats : un contrat légumes + un contrat volaille + un contrat fromages...). Ainsi, exemple parmi une dizaine d'autres, « Escale AMAP » regroupe à présent 6 AMAP qui jusque-là portaient des noms différents. Parallèlement à ce mouvement de simplification, le développement de nouvelles « branches » (une « branche » par nouveau produit proposé : œufs, fromages, veau, porc, agneau, fruits, céréales...) s'est poursuivi dans une cinquantaine d'AMAP. Le nombre de producteurs impliqués semble également stabilisé à environ 200, depuis le milieu des années 2010 (Fig. 10).

Le déploiement des AMAP s'est opéré en tous points de la région ; les huit départements sont concernés. Toutefois, le déploiement des AMAP s'est opéré de manière très différente entre les espaces ruraux, urbains et périurbains. Sur la base du zonage en aire urbaines 1999 établi par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), les AMAP de Midi-Pyrénées apparaissent dès l'inventaire de 2007 comme un phénomène principalement urbain pour leurs lieux de distribution (67 % des lieux de distribution en pôle urbain et 23 % en espace à dominante rurale). À lui seul, le pôle urbain de Toulouse regroupe plus de la moitié des lieux de distribution. Tous les quartiers de Toulouse ont leurs AMAP ; la capitale régionale constitue ainsi, et de loin, le principal foyer de développement des AMAP. En parallèle, ces associations sont un phénomène principalement rural pour leurs lieux de production (64 % des lieux



**Figure 10.** Trajectoire des AMAP

de production en espace à dominante rurale et 13 % en pôle urbain). Les AMAP sont par contre très peu périurbaines : 10 % des lieux de distribution et 23 % des lieux de production se situaient en couronne périurbaine en 2007.

La part des lieux de distribution en pôle urbain a ensuite diminué quelque peu au profit des lieux de distribution en espace à dominante rurale, de même que la part des lieux de production en pôle urbain a légèrement diminué au profit des lieux de production en couronne périurbaine. À ces deux points près, la répartition des AMAP est demeurée stable de 2007 à 2011, du moins au regard des délimitations de 1999 du zonage en aires urbaines.

La donne change durant les années 2010, en raison de la démultiplication des AMAP au fil des ans et plus encore de l'extension des couronnes périurbaines telle que reflétée par les délimitations du zonage en aires urbaines 2010 (Figure 11). Les AMAP continuent d'apparaître comme un phénomène très largement urbain pour leurs lieux de distribution. Les lieux de production, quant à eux, se situent principalement dans l'espace à dominante rurale et dans le périurbain le plus éloigné des pôles urbains ou le plus récent. Ces éléments laissent supposer l'existence d'au moins deux types d'espaces périurbains, agencés de manière concentrique. Un faible développement des AMAP serait caractéristique du périurbain ancien. Ce type d'espace comporte des terres cultivées ou en friche depuis peu de temps, mais leur usage agricole est probablement obéré à court ou moyen terme par les pressions foncières en faveur de l'urbanisation. Par contre, le périurbain récent (postérieur à 1999 selon les définitions de l'INSEE) ou le plus éloigné des pôles urbains, moins soumis à la pression foncière, serait propice à la mise en place d'un rapport associatif à l'agriculture.

Cette dynamique n'est pas la seule à l'œuvre : à l'intérieur de la région, le fort développement des

AMAP dans le Tarn ou l'Ariège, contrairement par exemple aux Hautes-Pyrénées, permet de voir que les dynamiques associatives départementales peuvent jouer tout autant que le caractère rural, périurbain récent ou périurbain ancien des espaces investis.

La comparaison avec les études menées dans d'autres régions permet en outre de relativiser l'analyse. En Midi-Pyrénées, région à dominante rurale et pourvue, autour de sa métropole, d'une très vaste couronne périurbaine peu densément peuplée, on ne peut qu'être frappé par la profusion d'expérimentations qui se déploient dans tout type d'espace, à partir de milieux associatifs extrêmement divers, ou plus largement de réseaux de relations sociales très hétérogènes, très localisés, même si chacun s'empare de préoccupations qui traversent l'ensemble de la société. En ce sens, les AMAP semblent y correspondre à un milieu innovateur diffus (Olivier-Salvagnac *et al.*, 2011). En région PACA (Provence – Alpes – Côte d'Azur), les AMAP sont essentiellement l'apanage de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille et peuvent s'analyser davantage en termes de 'cluster', ou plus précisément de système agroalimentaire localisé (Minvielle *et al.*, 2011). Dans la région très rurale du Limousin, au contraire, les AMAP établies en dehors des pôles urbains sont majoritaires et reposeraient sur une proximité sociale entre agriculteurs diplômés et nouveaux habitants des espaces ruraux, autour d'une forme de gentrification de ces espaces (Richard *et al.*, 2014). Dans la région rurale du Béarn, autour d'une agglomération de 240 000 habitants, les lieux de distribution des AMAP sont essentiellement urbains mais les lieux de production se situent aussi bien en espace rural qu'en couronne périurbaine ou en pôle urbain (Arnaud de Sartre *et al.*, 2011).

Ainsi, le développement différencié des AMAP entre l'espace rural, le périurbain récent, le périurbain ancien et l'espace urbain semble spécifique à

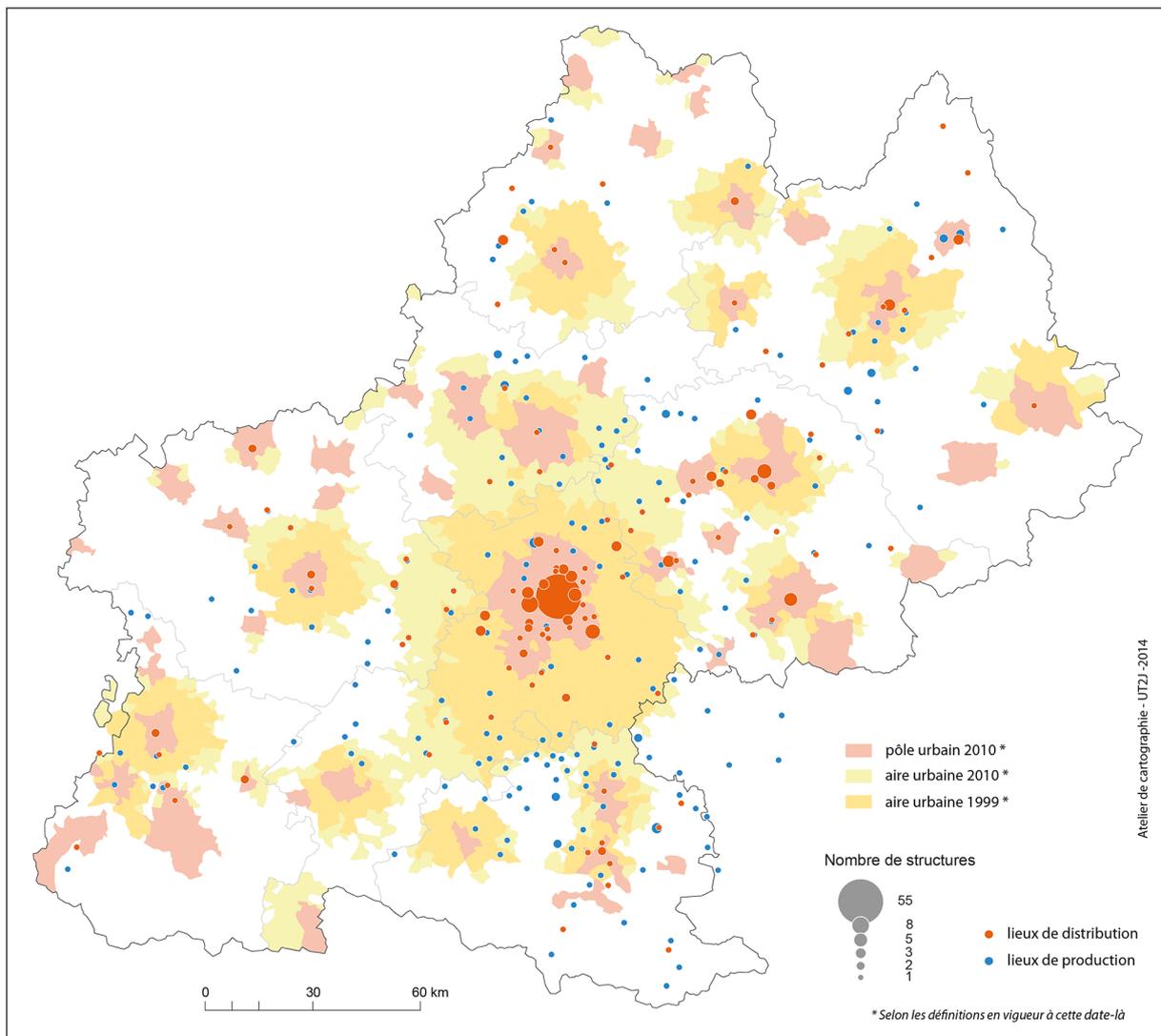


Figure 11. Les AMAP en Midi-Pyrénées en 2014

Midi-Pyrénées et sa vaste couronne périurbaine peu dense autour de Toulouse. Les logiques spatiales des AMAP ne sont pas uniformes, ni d'un département à l'autre, ni d'une région à l'autre.

### E. La Ruche qui dit Oui !

En Midi-Pyrénées, La Ruche qui dit Oui ! connaît un développement rapide. Le recoupement d'un recensement que nous avons effectué en 2015 avec les données transmises par la Ruche Mama en 2017 et 2018 fait ressortir une première Ruche en 2011 (la première en France, créée dans un village à 30 km au sud de Toulouse), une douzaine en activité en 2013, une quarantaine en 2017 et une cinquantaine en 2018 (Figure 12). Ce développement des Ruches recouvre en fait beaucoup de créations mais aussi beaucoup d'abandons rapides, auxquels il faudrait ajouter des Ruches très faiblement actives. En 2014

en particulier, on compte 22 créations de Ruches dans la région, dont moins de la moitié étaient encore en fonctionnement en 2018. Apparaît ainsi le caractère volatile de ce développement, qui est peut-être un caractère marquant du e-commerce ou plus largement des formes de commerce les plus récentes.

La localisation des créations et fermetures de Ruches est aussi riche d'enseignements. Les Ruches se déploient dans tous les départements de la région mais avec des différences fortes d'un département à l'autre : leur succès est très marqué en Haute-Garonne, principalement à Toulouse, alors qu'il est beaucoup plus limité en Ariège et dans le Lot. Il n'y a pas de corrélation évidente entre la localisation d'une Ruche et son année de création, infirmant l'hypothèse d'une diffusion spatiale de l'urbain vers le rural : tous les types d'espaces ont été investis simultanément.

La prise en compte du zonage en aires urbaines de 1999 permet de voir qu'en 2018, 40 % des lieux de distribution des Ruches sont des lieux urbains, 40 % sont ruraux et 20 % sont périurbains, du moins dans le périurbain ancien, tel que délimité en 1999. Il est intéressant de noter que la moitié des Ruches qui ont fermé se trouvent en espace rural, outre un quart en couronne périurbaine et un quart en pôle urbain. En d'autres termes, le taux de fermeture est deux fois plus fort en espace rural et périurbain qu'en espace urbain.

Depuis lors, *La Ruche qui dit Oui !* reste peu présente dans certains départements comme le Lot ou l'Ariège, entre autres car la forte présence des AMAP ou d'autres circuits courts a pu y entraver son développement. Si globalement le nombre de Ruches reste stable depuis 2018, il reste difficile de distinguer les Ruches actives des Ruches inactives. Quoi qu'il en soit, leur présence s'est affaiblie dans

certains départements comme le Gers, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne (Figure 13).

Les cinq séries d'exemples qui viennent d'être présentées pourraient être complétées encore, entre autres avec le cas des points de vente collectifs de producteurs ou celui des drives fermiers. Pour les points de vente collectifs, c'est dans l'ancienne région Rhône-Alpes que la démarche a été la plus formalisée. Dans cette région, suite à la création d'un premier point de vente collectif en 1978, d'autres initiatives ont suivi durant les années 1980 et, en 1990, une première association a été mise en place pour les fédérer. Cette association a produit en 1991 une charte des points de vente collectifs qui continue de faire référence. Tous les départements de Midi-Pyrénées comportent des points de vente de ce type ; leur nombre total oscille entre une trentaine et une quarantaine tout au long des années

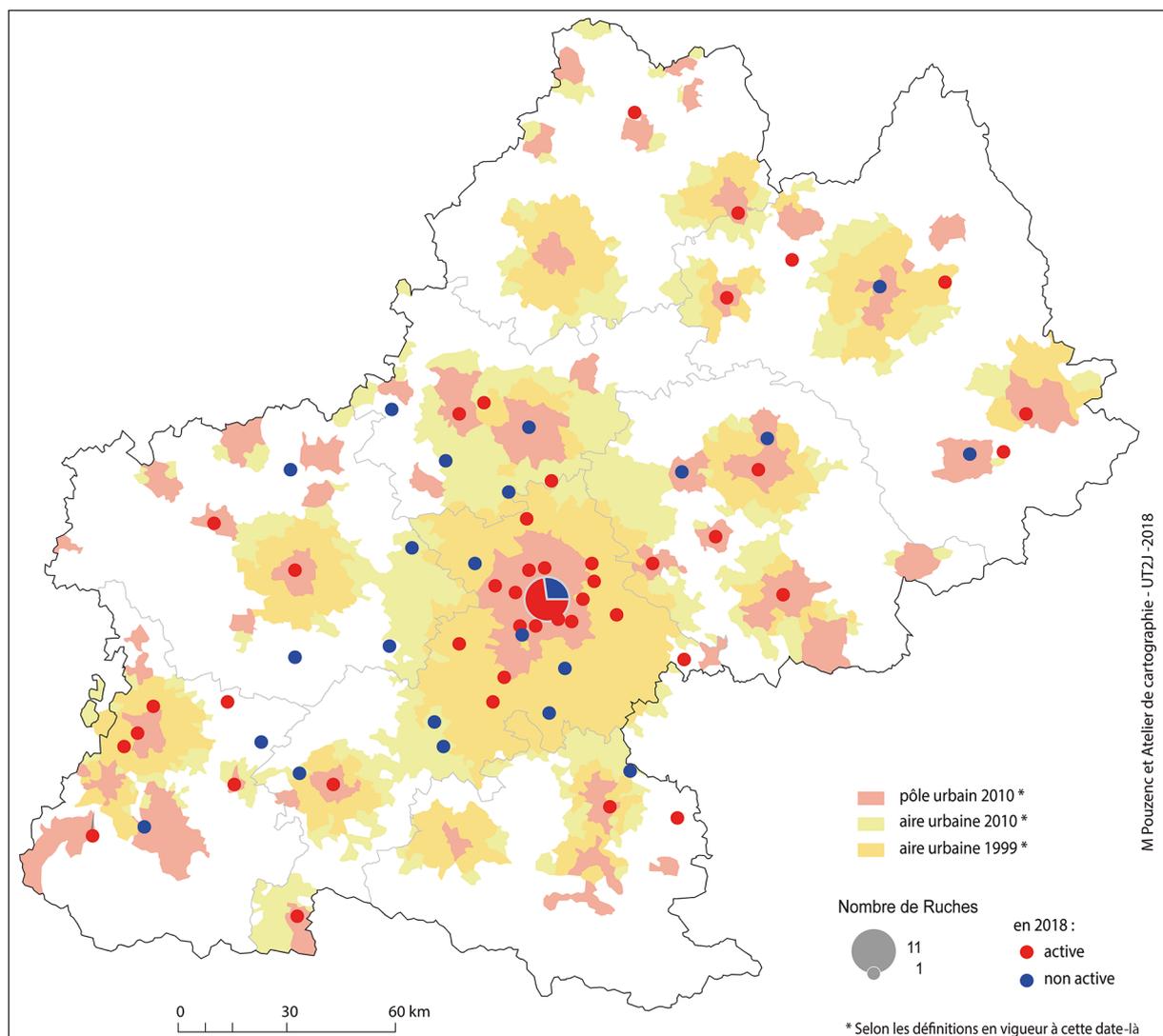
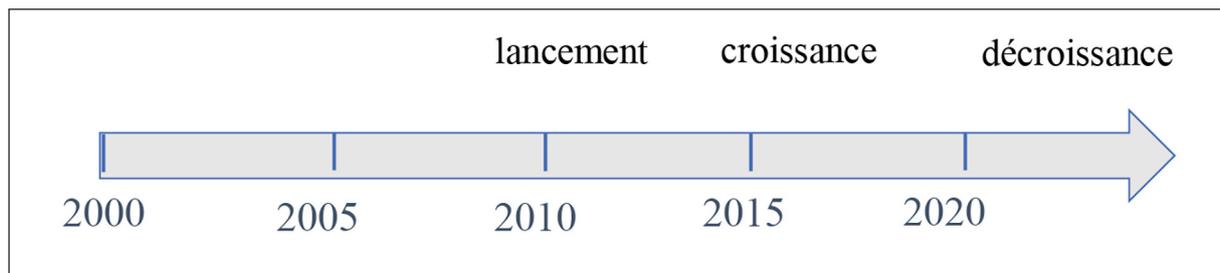


Figure 12. Ruches actives et Ruches inactives en 2018 en Midi-Pyrénées



**Figure 13.** Trajectoire de *La Ruche qui dit Oui !*

2000 et 2010, au gré des quelques ouvertures et quelques fermetures durant chaque décennie.

Quant aux drives fermiers, le premier en France a vu le jour en 2012 en Gironde. La démarche s'est ensuite développée avec le soutien de CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et de Chambres d'Agriculture, principalement au sein du réseau « Bienvenue à la ferme ». Sauf en Ariège, les drives fermiers se sont rapidement multipliés dans tous les départements de Midi-Pyrénées, en particulier dans le Tarn-et-Garonne. Certains sont aujourd'hui en difficulté ; le drive fermier de la Chambre d'Agriculture de Toulouse, notamment, a fermé ses portes en 2023 après 10 ans d'existence<sup>3</sup>.

### **CONCLUSION. PRENDRE EN COMPTE LE TERRITOIRE DANS L'ANALYSE DES TRANSITIONS SOCIOTECHNIQUES**

Même s'il ne peut être exhaustif, ce panorama régional fait ressortir une grande diversité de trajectoires : plusieurs générations de circuits courts peuvent se distinguer, avec les points de vente collectifs de producteurs dès les années 1970-80, les réseaux de vente directe du type *Bienvenue à la ferme* à la fin des années 1980, *Les sens du terroir*, les *Jardins de Cocagne* et les AMAP au début des années 2000, *La Ruche qui dit Oui !*, les drives fermiers et certaines plateformes d'approvisionnement local au début des années 2010, *Cagette* à la fin des années 2010... Après leur lancement, ces différents types de circuits courts ont connu une ou deux phases de croissance plus ou moins rapide, avant de se trouver aujourd'hui, bien souvent, dans une phase de stabilité voire de décroissance.

Pris dans leur ensemble, ces exemples permettent de nourrir les discussions concernant l'idée que de nouveaux modes de commercialisation émergent, forment des niches, entrent en confrontation

avec le régime en place et le font évoluer. Les dynamiques exposées ci-dessus montrent que les capacités de développement des circuits courts ne sont pas uniquement limitées par les réactions des modèles de distribution dominants ; cette limitation résulte aussi, et peut-être même surtout, d'une forte concurrence entre les circuits courts eux-mêmes.

Comme relevé par Benjamin Wayens pour la grande distribution en Belgique (voir son article dans le présent numéro du BSGLg), le processus exprimé dans le schéma de F. Geels n'apparaît pas non plus pour les circuits courts en Midi-Pyrénées : dans cette région, l'idée selon laquelle l'une des innovations de niche finit par s'imposer comme l'alternative la plus prometteuse pour venir bousculer le régime sociotechnique ne semble pas en voie de se concrétiser.

Dans le même temps, l'ajustement des modèles de distribution dominants apparaît très relatif. Les GMS se sont davantage achalandées en produits bio et des enseignes spécialisées dans les produits bio ou les produits frais ont connu un développement fort durant les années 2010, par exemple à l'enseigne Grand Frais. La grande distribution répond ainsi à une partie des attentes des consommateurs mais évolue assez peu en termes d'approvisionnement local, restant fidèle à ses fondamentaux, comme le rappellent Sarah Bernard et Caroline Tafani dans le cas de la Corse (voir leur article dans le présent numéro du BSGLg).

Surtout, les dynamiques observées en Midi-Pyrénées montrent que les contextes territoriaux importent fortement. Les inventaires réalisés permettent de suivre l'inégal développement des circuits courts entre les espaces urbains, périurbains et ruraux de la région. Au gré de la création de nouvelles formes de circuits courts, ils aident aussi à comprendre pour quelles raisons certaines formes se développent facilement dans certains départements et très peu dans d'autres. Plus largement, les

résultats obtenus donnent à voir :

- un environnement déjà très dense de circuits courts, dans lequel il est peu évident pour de nouvelles formes de trouver leur place (Figure 14),
- des trajectoires de développement dissemblables d'un type de circuit court à l'autre,
- pour chaque type de circuit court, une dynamique départementale variable, dépendant notamment de l'essor plus ou moins important, dans chaque département, des générations antérieures de circuits courts,
- des trajectoires territoriales dissemblables d'un département à l'autre, dans le sens où la gamme des circuits courts en présence se construit de manière propre à chaque département, au fil des ans, selon par exemple des facteurs de densité de population, de caractéristiques agronomiques, d'accessibilité aux pôles urbains, de dynamiques associatives, coopératives ou politiques spécifiques.

Ces effets de territoire et ces trajectoires territoriales ne semblent pas pris en compte dans

le schéma de F. Geels et invitent à le compléter : ils montrent que les transitions de la distribution alimentaire ne se limitent pas à des processus de changement sociotechnique. Plus largement, ils renvoient à l'idée que la géographie importe dans l'identification des freins et leviers qui orientent les transitions.

## NOTES

<sup>1</sup>Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation Locale, communiqué de presse « Circuits courts : des déceptions mais pas de déclin général », [https://f461ab47-a7f0-4555-a4cb-6b24881f4b20.usrfiles.com/ugd/f46b\\_22114f8e0d154c149ba4d2b63a5f74e4.pdf](https://f461ab47-a7f0-4555-a4cb-6b24881f4b20.usrfiles.com/ugd/f46b_22114f8e0d154c149ba4d2b63a5f74e4.pdf) publié le 21.06.2022, consulté le 28.11.2023.

<sup>2</sup><https://www.pleinchamp.com/actualite/le-premier-magasin-bienvenue-a-la-ferme-du-puy-de-dome-ouvre-ses-portes> publié le 29.03.2023, consulté le 18.08.2023.

<sup>3</sup><https://www.ladepeche.fr/2023/10/18/a-toulouse-la-chambre-dagriculture-decide-de-fermer-son-drive-fermier-pour-creer-un-electrochoc-dans-la-filiere-11524987.php> publié le 18.10.2023, consulté le 06.11.2023.

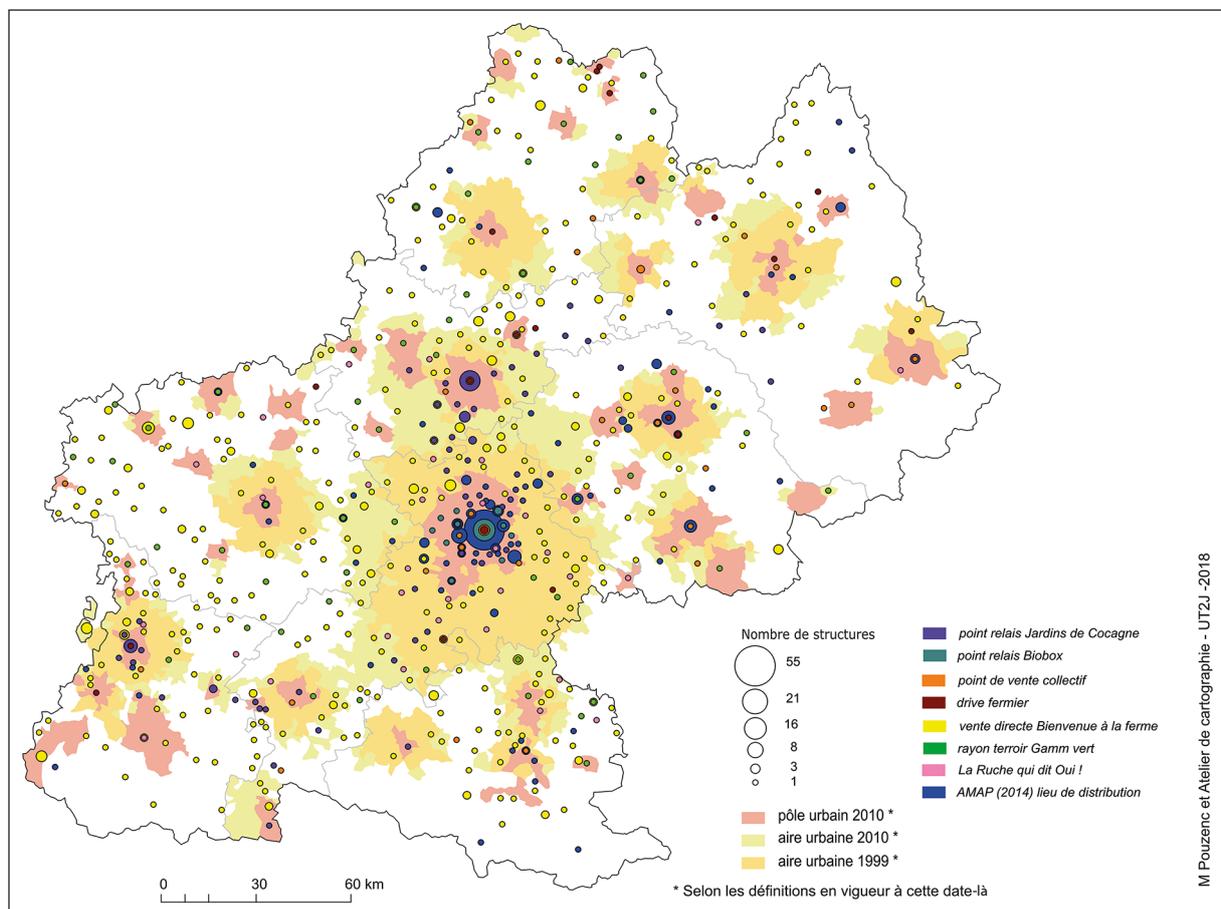


Figure 14. La multiplicité des circuits courts en 2015 en Midi-Pyrénées

## BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, G. (2016). De quelles crises les circuits de proximité sont-ils le nom ? In Mundler, P., Rouchier, J. (coord.). *Alimentation et proximités - Jeux d'acteurs et territoires*. Paris. Educagri éditions, 405-418.
- Amemiya, H. (coord.) (2011). *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*. Rennes. PUR, collection « Économie et société », 350 p.
- Arnaud de Sartre, X., Douence, H. & Mercier, Cl.-E. (2011). Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn. In Traversac, J.-B. (coord.). *Circuits courts : contribution au développement régional*. Paris. Educagri éditions, 100-114.
- Baysse-Lainé, A. & Perrin, C. (2017). Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau. *Natures Sciences Sociétés*, 25(1), 21-35, <https://doi.org/10.1051/nss/2017017>
- Chaffotte, L. & Chiffolleau, Y. (2007). *Les cahiers de l'observatoire CROC n° 1 - Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologie*. Montpellier. 8 p., [http://pm22100.net/docs/pdf/04\\_CC\\_VD/130128\\_Cahier\\_de\\_1\\_Obs1-INTERNET.pdf](http://pm22100.net/docs/pdf/04_CC_VD/130128_Cahier_de_1_Obs1-INTERNET.pdf)
- Chiffolleau, Y. & Prévost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois*, 224, 7-20, <https://doi.org/10.4000/norois.4245>
- Chiffolleau, Y. (2017). Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires. *Revue française de socio-économie*, 18, 123-141, <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0123>
- Deverre, C., Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue des travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale*, 317, 57-73, <https://doi.org/10.4000/economierurale.2676>
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Midi-Pyrénées (2012). *Les circuits courts de commercialisation. Consommateurs et producteurs se rapprochent*. Agreste données Midi-Pyrénées Données, 66, 6 p.
- Dubuisson-Quellier, S. (2004). Faire le marché autrement : l'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs. *Sciences de la société*, 62, 145-167.
- Dupuis, E. & Goodman, D. (2005). Should we go "home" to eat? Toward a reflexive politics of localism. *Journal of Rural Studies*, 21, 359-371.
- Feagan, R. (2007). The place of food: mapping out the "local" in local food systems. *Progress in Human Geography*, 1, 23-42.
- Frayssignes, J., Pouzenc, M. & Olivier-Salvagnac, V. (2021). La relocalisation de l'agriculture : entre dimension spatiale et représentations des acteurs. Le cas des circuits courts collectifs. *Développement durable et Territoires*, 1, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/18584>
- Geels, F. (2019). Socio-technical transitions to sustainability: a review of criticisms and elaborations of the Multi-Level Perspective. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 39, 187-201, doi: 10.1016/j.cosust.2019.06.009
- Goodman, D. (2004). Rural Europe Redux? Reflections on Alternative Agro-Food Networks and Paradigm Change. *Sociologia Ruralis*, 44-1, 3-16.
- Guiraud, N., Laperrière, V. & Rouchier, J. (2014). Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. État des lieux et potentialités de développement. *L'Espace géographique*, 43-4, 356-373, <https://doi.org/10.3917/eg.434.0356>
- Hinrichs, C. (2000). Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural markets. *Journal of Rural Studies*, 16, 295-303.
- Lamine, C. (2008). *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Paris, Éditions Yves Michel, 163 p.
- Mc Nair, M.P (1958). Significant trends and development in the post war period. In Smith, A.B (ed.). *Competitive Distribution in a Free High Level Economy and its implications for the University*. University of Pittsburgh Press.
- Maye, D. (2013). Moving alternative food networks beyond the niche. *International Journal of the Sociology of Agriculture and Food*, 20-3, 383-389.
- Ministère de l'Agriculture (2009). *Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs. Plan d'action pour développer les circuits courts*. Paris. 4 p., [http://savoie.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/07278/\\$File/4p-CircuitsCourts.pdf?OpenElement](http://savoie.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/07278/$File/4p-CircuitsCourts.pdf?OpenElement).
- Minvielle, P., Consalès, J.N. & Daligaux, J. (2011). Région PACA : le système Amap, l'émergence d'un Syal métropolitain. *Économie rurale*, 322, 50-63, <https://doi.org/10.4000/economierurale.2996>.
- Mundler, P. & Laughrea, S. (2016). Les bénéfiques des circuits alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature. In Mundler, P. & Rouchier, J. (dir.), *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Paris, Educagri, 29-58.
- Olivier-Salvagnac, V., Pouzenc, M. & Pilleboue, J. (2011). AMAP et Points de Vente Collectifs de Producteurs : questions sur leur essor en Midi-Pyrénées. In Traversac, J.-B. (coord.). *Circuits courts : contribution au développement régional*. Paris. Educagri éditions, 115-126, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01568900v1>
- Pouzenc, M. (2020). Articuler un « penser global » et un « agir local » : La territorialisation des « Community Supported Agriculture ». *Développement Durable et Territoires*, 1, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/16922>
- Pouzenc, M. (2020). Construcción de una ruralidad contemporánea. El caso de la región Midi Pirineos

- desde el año 2000 hasta nuestros días. *In* González Cabañas, A., Nigh, R. & Pouzenc, M. (coord.). «La comida de aquí». Retos y realidades de los circuitos cortos de comercialización. México, Prensas de la Universidad Nacional Autónoma de México, 99-116, <https://www.cimsur.unam.mx/index.php/publicaciones/cimsur>
- Pouzenc, M. & Frayssignes, J. (2022). En même temps start-up et innovation sociale ? Géographie de la Ruche Qui Dit Oui ! dans l'ancienne Région Midi-Pyrénées. *In* Deprez, S. (dir.), Commerces, consommation et territoires. Des futurs incertains, le temps des transitions, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 92-100.
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C. & Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, Économie, Société*, 16(4), 455-478, <https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478>
- Renting, H., Marsden, T. & Banks, J. (2003). Understanding alternative food networks: exploring the role of short supply chains in rural development. *Environment and Planning*, 35, 393-411.
- Richard, F., Chevallier, M., Dellier, J., Lagarde, V. (2014). Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin : performance économique et processus de gentrification rurale. *Norois*, 230, 21-39, <https://doi.org/10.4000/norois.4997>
- Ripoll, F. (2010). L'économie "solidaire" et "relocalisée" comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne. *Regards sociologiques*, 40, 59-75.

***Coordonnées de l'auteur :***

Michaël POUZENC  
 Professeur des Universités en Géographie  
 LISST - Dynamiques Rurales, Université de  
 Toulouse, UMR 5193, CNRS, UT2J, EHESS,  
 ENSFEA, INUC, Toulouse, France  
[pouzenc@univ-tlse2.fr](mailto:pouzenc@univ-tlse2.fr)